

Membres du comité présents: Nicolas Savary, Willy Carrel, Mikaël Chassot, Gaëtan Chollet, Auguste Dupasquier, Luc Merian, Michel Romanens, Vincent Maudonnet, Patrice Papaux, Stéphane Vial.

CFA : Frédéric Ménétrety

Secrétaire: Jocelyne Cotting

Lieu: Le Crêt-près-Semsaies

Heure: 10h00

Présents: 76 membres

Excusés: Elie Romanens, Michel Savoy, Eric Bapst, Louis et Micheline Dupasquier, Jean-Luc Schuwey, Nicolas Sudan, Thierry Pugin, Michaël Ruffieux, Daniel Saudan, Thierry Bertherin, Yves Bourquenoud, Philippe Braillard.

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 janvier 2015 à Vuadens
3. Rapport du président et informations sur le périmètre qualité paysage Gruyère-Veveyse
4. Comptes 2015
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes 2015
7. Divers

1. Accueil et salutations

Auguste Dupasquier souhaite la bienvenue à tous. Il salue particulièrement M. Frédéric Ménétrety de l'UPF et les membres du comité.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour, il y a un suppléant vérificateur des comptes à nommer en raison d'une démission. Ce point sera pris après l'approbation des comptes 2015. Il demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques. Les scrutateurs suivants sont nommés : Fabien Thürler et Pascal Bochud. L'ordre du jour est approuvé tel que proposé avec en point 7 « nomination d'un vérificateur des comptes ».

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 janvier 2015 à Vuadens

Le procès-verbal de l'assemblée a été remis avec l'invitation.

Auguste Dupasquier demande si l'assemblée a des remarques à apporter au procès-verbal.

Pas de remarques, **Auguste Dupasquier** demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président et informations sur le périmètre Qualité Paysage Gruyère-Vevèyse

Auguste Dupasquier annonce qu'on est entré dans une phase active du projet QP Gruyère-Vevèyse. Les mesures définitives sont en ligne sur le site de l'UPF ainsi que le règlement de financement et les PV des assemblées. Si des personnes souhaitent recevoir le catalogue de mesures sur papier, il faut en faire la demande auprès du secrétariat. Le président rappelle que ce projet a été mis en route en mars 2014, qu'après environ 60 séances des membres du comité, des présidents, plusieurs rencontres avec le SAgri, l'OFAG et l'UPF, il a pu voir le jour. Les PN doivent encore être facturés, certains alpages doivent encore être divisés entre les périmètres de Gruyère-Vevèyse et de Jogne-Intyamon.

Auguste Dupasquier donne un aperçu des projets QP en règle général au moyen d'un PP. Le nombre d'inscrits pour l'association est de 372 à ce jour pour 12'710 ha. En moyenne, les exploitations de GV ont choisi 3,8 mesures pour la SAU et 2,3 mesures en estivage. Le recensement de Gelan est ouvert du 15 février au 7 mars 2016. Les mesures seront décrites de façon plus détaillée cette année. L'inscription des mesures hors Gelan sera simplifiée. Il encourage chacun à parcourir à nouveau le catalogue de mesures et voir ce qui pourrait encore être intéressant à mettre en place ou à choisir.

4. Comptes 2015

Auguste Dupasquier passe la parole à Jacques Menoud, caissier, pour la lecture des comptes. L'association a encaissé environ 175'000.- de taxes d'entrée et affiche un bénéfice de 1'805.33. Le bilan est équilibré les actifs se montant à Fr. 190'543.75. Comme il n'y a pas de question, **Auguste Dupasquier** donne lecture du budget 2016 qui affiche un bénéfice de Fr. 20'750.-. Ce bénéfice sera toutefois réparti entre les 6 dernières années que durera le projet.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Auguste Dupasquier passe la parole à M. Jean-Marc Currat pour la lecture du rapport. Les vérificateurs Jean-Marc Currat et Samuel Dupasquier, ont pu contrôler les comptes et ont eu accès aux pièces justificatives. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 2015 et d'en donner décharge au caissier.

6. Approbation des comptes 2015

Auguste Dupasquier demande à l'assemblée s'il y a des questions à propos des comptes 2015. Comme il n'y a pas de question, il demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2015 par main levée. **Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.**

7. Nomination d'un suppléant vérificateur des comptes

Le comité propose M. Nicolas Chappuis de Morlon comme suppléant vérificateur des comptes. Le président demande à l'assemblée s'il y a une contre-proposition. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'élire M. Chappuis par acclamation. **M. Chappuis Nicolas est élu suppléant vérificateur des comptes** pour l'association QP Gruyère-Veveyse.

8. Divers

Le président passe la parole à Frédéric Ménétrety, directeur de l'UPF.

Frédéric Ménétrety salue toutes les personnes présentes. Il dit que ces projets QP ont représenté un énorme travail, que les projets sont réussis puisque le montant total du budget a été utilisé et distribué aux agriculteurs, même s'il a été réduit à 88,04 % en raison de son succès. Le montant nécessaire pour couvrir le 100 % du programme était de 12,4 mio de francs et l'enveloppe QP se montant à Fr. 11,2 mio. Le budget de la confédération ne devrait pas être augmenté pour l'année 2016. M. Ménétrety tient à remercier le président, le comité et le groupe de travail pour leurs efforts et leur travail à mettre sur pied ce projet. Il rappelle que la participation de 14.-/ha et 11.-/PN se situe dans le bas de l'échelle des prix des autres cantons.

Malgré le plafond qui est atteint, il redit qu'il faut parcourir le catalogue de mesures et optimiser celui-ci à chaque exploitation.

Il rappelle qu'il y aura prochainement l'assemblée de district et que d'autres sujets seront abordés à cette occasion comme l'initiative sur la sécurité alimentaire, le marché du lait, le budget de la confédération.

Il remercie chacun et chacune pour leur attention.

Auguste Dupasquier annonce qu'en cas de désinscription, on doit se désinscrire de l'entier du projet QP, on ne peut pas désinscrire seulement une mesure. Pour l'année 2015, on peut se désinscrire sans rembourser ce qui a été perçu. On peut se retirer pour une mesure si on voit qu'on arrivera pas à remplir les conditions mais les montants touchés doivent être remboursés.

Les contrôles vont débuter en 2017 et se feront par l'AFAPI pour tout ce qui n'est pas contrôlable sur Gelan.

Le président passe la parole à l'assemblée :

Question: Si on ne touche pas le montant prévu pour une mesure, peut-on se désinscrire de la mesure ?

Réponse : non on doit se désinscrire de tout le programme.

Question : si on voit qu'on ne peut pas remplir les conditions d'une mesure, peut-on se retirer d'une mesure ?

Réponse : oui vous pouvez vous retirer d'une mesure mais vous devrez rembourser les montants touchés pour cette mesure.

Frédéric Ménétrety apporte un complément de réponse : le but sera de se retirer d'une mesure quand les contributions pour celle-ci ne couvriront plus les coûts engendrés.

Question : vous dites que le catalogue de mesures définitif est celui de janvier 2016, quels sont les changements effectués ?

2ème ASSEMBLEE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2016

Réponse : il n'y a pas de changements fondamentaux, juste des questions de précision et d'orthographe, de mise en page, de numérotation.

Questions : Comment inscrire l'entretien d'une lisière de forêt ? est-ce qu'on peut faire une partie à l'épareuse ?

Réponse : il faut juste inscrire les mètres linéaires qui sont concernés.

Question : on s'engage pour 8 ans pour le programme QP et si après 3 ans on modifie l'exploitation et on remarque qu'on ne pourra plus remplir les conditions, que faire ?

Réponse : il faut prendre contact avec le SAgri.

Question : qu'est-ce qu'un bassin en béton ? Le montant était de Fr. 300.- et maintenant ce n'est plus que 100.- ?

Réponse : le montant a été modifié par le SAgri pour faire la différence entre un bassin en béton et un bassin en pierre naturelle.

Question/remarque : les édilités cantonales et communales ne sont pas tenues de respecter les mêmes règles que les agriculteurs, nous devons respecter des normes de fauches et eux peuvent passer l'épareuse, cela est contradictoire, est-ce que des interventions sont faites dans ce sens, connaissent-ils la qualité au paysage et les réseaux écologiques ?

Réponse : oui ils connaissent mais ne sont pas tenus de respecter les mêmes normes.

Frédéric Ménétreay apporte un complément d'information : l'UPF est déjà intervenue au niveau du Service de la Nature et du Paysage dans ce sens. Ils ont inventorié les talus et certains seront entretenus de façon plus appropriée. Ils doivent aussi respecter des règles en matière de circulation routière et ne peuvent pas laisser du foin empêcher la visibilité par exemple.

Question : Est-ce que cela est normal que dans la Broye, le montant pour une même mesure ne soit pas identique ?

Réponse : les montants sont identiques pour une même mesure dans tout le canton.

Comme il n'y a plus de question, le président remercie l'UPF, Frédéric Ménétreay et Jocelyne Cotting pour tout le travail accompli ainsi que ses collègues du comité pour leur investissement dans ce projet et clôt l'assemblée à 11h15.

Granges-Paccot, le 12 février 2016

Jocelyne Cotting